

Démarche : Alertes externes en matière d'environnement

Organisme : Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Ce formulaire permet à une personne physique de divulguer une information concernant une atteinte à l'environnement:

- qui est suffisamment grave (les atteintes manifestement mineures ne sont pas recevables),
- qui ne concerne pas uniquement la personne déposant le signalement,
- dont il a personnellement eu connaissance (les photos/vidéos vues sur internet ne sont pas éligibles).

En cas de besoin, il peut bénéficier de la protection prévue pour les lanceurs d'alerte si les conditions réglementaires sont réunies.

CONSEIL PRATIQUE : notre autorité n'est pas compétente pour intervenir sur site et nous ne sommes pas la police de l'environnement. Assurez-vous de vérifier quelle est l'autorité compétente pour traiter votre signalement avant de le déposer ici.

Recevabilité du signalement

Vous avez personnellement connaissance des faits ou agissez pour le compte d'une personne ayant personnellement connaissance des faits

Si vous êtes témoin d'une vidéo publiée sur un réseau social ou sur internet qui présente une atteinte à l'environnement, vous devez la signaler auprès de la plateforme qui a diffusé la vidéo, car vous n'avez pas eu personnellement connaissance des faits.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Votre signalement concerne l'agriculture

Notre autorité n'est pas compétente pour traiter des signalements relatifs à l'agriculture. Si vous souhaitez déposer un signalement qui concerne l'agriculture, merci de bien vouloir vous adresser au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

Cochez la mention applicable

Alertes externes en matière d'environnement

☐ Oui

☐ Non

Votre signalement concerne la santé humaine

Notre autorité n'est pas compétente pour traiter des signalements relatifs à la santé humaine. Si vous souhaitez déposer un signalement qui concerne la santé humaine, merci de bien vouloir vous adresser à l'Inspection générale des affaires sociales.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Votre signalement concerne un conflit de voisinage entre particuliers

Notre autorité n'a pas les compétences pour intervenir dans les conflits de voisinage entre particuliers.

Nous vous invitons à solliciter l'intervention du maire de votre commune, qui dispose des pouvoirs de police permettant d'intervenir en matière de salubrité publique et de la prévention des atteintes à l'environnement en application notamment des articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 541-3 du code de l'environnement.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Votre signalement concerne un dépôt sauvage de déchets de faible importance

Notre autorité n'a pas les compétences pour intervenir dans le cadre de l'enlèvement de dépôts sauvages qui doivent être signalés au maire de votre commune : il dispose des pouvoirs de police permettant d'intervenir en matière de salubrité publique et de la prévention des atteintes à l'environnement en application notamment des articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 541-3 du code de l'environnement.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Les faits signalés relèvent d'un secret protégé par la loi de 2016

Nous ne pourrions pas traiter votre signalement si les informations que vous souhaitez communiquer relèvent

- du secret médical
- du secret des délibérations judiciaires
- du secret de l'enquête ou de l'instruction judiciaire
- du secret professionnel de l'avocat.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Votre rôle de lanceur d'alerte

Vous avez eu connaissance des faits signalés dans le cadre de vos activités professionnelles

Vous êtes considéré comme agissant dans le cadre de vos activités professionnelles lorsque vous êtes ou avez été à l'égard de l'entité à l'origine du signalement :

- membre du personnel
- co-contractant ou sous-traitant
- candidat à un emploi
- collaborateur extérieur ou occasionnel
- actionnaire
- associé
- membre de l'assemblée générale, de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance.

Alertes externes en matière d'environnement

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Vous représentez une personne morale

En application de l'article 6 de la loi du 10 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, seules les personnes physiques peuvent déposer un signalement.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Vous déposez ce signalement en tant que

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ particulier

☐ salarié

☐ élu

Souhaitez-vous demander la protection du Défenseur des Droits ? (possibilité soumise à condition)

Le statut de lanceur d'alerte est une protection accordée par le Défenseur des Droits, et qui répond à une définition juridique précise :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/le-lanceur-dalerte-une-definition-precise-pour-beneficier-dun-statut-protecteur-696>

Le lanceur d'alerte est une personne physique qui considère qu'elle pourrait subir des conséquences dommageables après avoir apporté des informations relatives à des faits qu'elle pense répréhensibles ou contraires à l'intérêt général.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Description des faits signalés

Décrivez les faits de façon aussi précise que possible

Merci de préciser les produits, les quantités, les circonstances, l'éventuelle répétition des faits. Ces éléments vous seront re-demandés s'ils ne sont pas précisés ici.

Date des faits signalés

Précisez le type d'entité qui est à l'origine des faits signalés

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ entreprise privée

☐ particulier

☐ entreprise publique

☐ association

☐ Alertes externes en matière d'environnement administration publique

☐ inconnu

Localisation des faits signalés

Ces éléments vous seront re-demandés s'ils ne sont pas précisés ici

Précisez les coordonnées de l'entité à l'origine des faits signalés

Nom, SIRET

Précisez le type d'atteinte à l'environnement (plusieurs choix possibles):

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ pollution des eaux

☐ pollution des sols

☐ pollution de l'air

☐ pollution sonore

☐ pollution lumineuse

☐ dégradation de milieux naturels

☐ dégradation de milieux forestiers

☐ atteinte à des espèces animales

☐ atteintes à des espèces végétales

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Documents à l'appui de votre signalement (plan, photos, vidéos, autres)?

Autres autorités sollicitées dans le cadre de votre signalement

Avez-vous déjà signalé ces faits à l'entité à l'origine des faits ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Avez-vous déjà signalé ces faits à une autre autorité ?

Attention, notre autorité n'est pas une police de l'environnement.

Nous ne pouvons pas nous substituer aux tribunaux.

Nous ne pouvons pas nous substituer au maire.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ je n'ai pas signalé les faits à une autre entité

☐ Alertes externes en matière d'environnement
à un élu

☐ à la police ou à la gendarmerie

☐ à une autre autorité de traitement des signalements

☐ à des services de l'Etat

☐ à une juridiction (tribunal)

Si vous avez déjà signalé ces faits, merci de préciser l'identité des autorités contactées, et les retours déjà obtenus

Afin de mieux répondre aux usagers, nous souhaiterions savoir comment vous avez connu la possibilité de déposer un signalement auprès de nous ?

J'atteste sur l'honneur qu'en déposant le présent signalement, j'agis sans contrepartie financière directe et de bonne foi.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non